

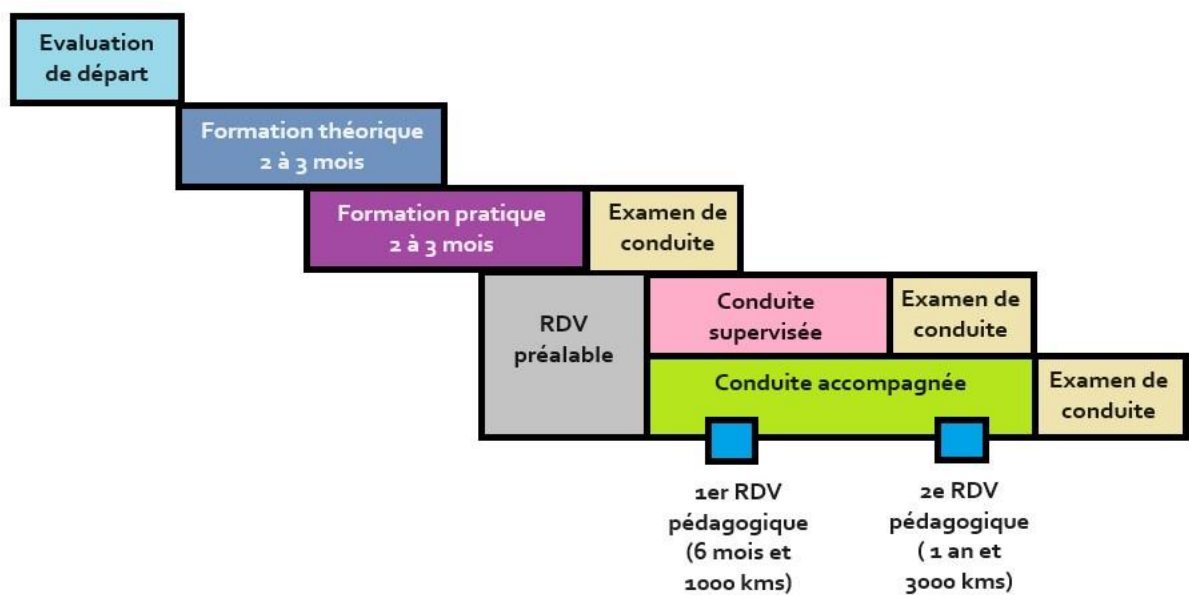
AUTO-ECOLE PIXEL CONDUITE

7 rue du Palais

70000 VESOUL

siret 922 244 447 00020 - agrément E2307000010

PROGRAMME DE FORMATION POUR LES CATEGORIES B, AAC et CS



L'évaluation de départ

Elle permet d'évaluer le niveau de l'élève, de déterminer un prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau de l'examen de conduite. Si la proposition du nombre prévisionnel d'heures est acceptée, nous établissons un contrat de formation. La durée de l'évaluation de départ est de 50 minutes environ.

La formation théorique préparatoire à l'examen du code

- Une formation en salle de séries et de tests corrigés, et expliqués par un enseignant qualifié 3 fois par semaine et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, et par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne « Prépacode »
- Cours collectifs dispensés par un enseignant de la conduite, dans notre établissement selon des thèmes déterminés.
- Les thèmes abordés en salle et via l'accès en ligne sont les suivants :
- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)

- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partager la route)
- Les notions diverses (documents, administratifs, chargement, passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter, secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

La formation pratique

Elle débute lorsque l'élève a atteint un niveau théorique suffisant.

La formation s'articule autour des 4 compétences suivantes :

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d. Démarrer et s'arrêter
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f. Utiliser la boîte de vitesse
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. h. Regarder autour de soi et avertir.
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- c. Adapter l'allure aux situations.
- d. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- f. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Passer des virages et conduire en déclivité.
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- g. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- h. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- i. Conduire à l'abord et dans les traversées d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome
- b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g. Pratiquer l'écoconduite

L'élève obtient un livret d'apprentissage numérique via l'application Driv'up que nous utilisons, regroupant les thèmes ci-dessus, lui permettant de suivre son évolution. Une fiche de suivi en accès numérique également est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève.

Les leçons de conduite sont réalisées à chaque fois avec un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. La durée d'une leçon est de 55 minutes.

Un minimum légal de 20h doit être réalisé avant présentation à l'examen sur un véhicule à boîte manuelle, ou un minimum légal de 13h pour un véhicule en boîte automatique.

Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 compétences de la formation - la motivation et l'assiduité, la disponibilité de l'élève.

La conduite supervisée

Elle peut avoir lieu après un minimum 20h de cours de conduite en boîte manuelle (ou 13h en boîte automatique), l'obtention du code de la route, un rendez-vous préalable et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous pédagogique de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni minimum ni maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'y a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue. Toutefois, la conduite supervisée est valable uniquement sur le territoire français. Le véhicule utilisé pour la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages à l'examen. Nous rappelons qu'il faut avoir 18 ans minimum pour prétendre à la conduite supervisée.

La conduite accompagnée

Elle peut s'effectuer après un minimum de 20h de cours de conduite en boîte manuelle (ou 13h en boîte automatique), l'obtention du code de la route, et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an sans durée maximum.

Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3 000 km. Après avoir débuté la conduite accompagnée, le stagiaire et au moins l'un des accompagnateurs participent à deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (3h minimum). Ces rendez-vous se dérouleront en présence de l'enseignant de l'auto-école. Le premier aura lieu après 4 à 6 mois de conduite accompagnée et 1000kms effectués. Le second a lieu à l'issue des 3000 km que vous aurez réalisés, et 3 mois avant de passer l'examen de la conduite.

Chaque rendez-vous contient une partie pratique (conduite en circulation) et une partie théorique (séance en salle). Ces rendez-vous permettent à l'enseignant de constater vos progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaire ou accompagnateur.

Au terme des 3000kms, le stagiaire peut passer l'examen de la conduite si ce dernier a atteint le niveau suffisant pour cela.

Le perfectionnement

Différentes raisons peuvent pousser les automobilistes ayant leur permis à reprendre des heures de perfectionnement :

- Pas de conduite depuis longtemps
- Peur de reprendre le volant à la suite d'un accident
- Permis de conduire obtenu à l'étranger

- Peur de reprendre l'autoroute ou de circuler en centre-ville
- Difficultés à stationner son véhicule....

Des moniteurs diplômés seront là pour vous aider :

- Vous effectuez une évaluation pour évaluer le niveau de vos difficultés et estimer le nombre d'heures nécessaire pour répondre à vos attentes
- Vous signez un contrat de formation

Les leçons d'une durée de 55 minutes sont réalisées en voiture auto-école par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. A la fin de chaque leçon un bilan est fait pour discuter de votre évolution. L'évolution de la réglementation du code de la route étant permanente.